

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

A l'occasion du renouvellement des instances, j'ai le plaisir de vous convier à la séance d'installation qui se tiendra à la Salle des Fêtes (Rue de Bordeaux), le samedi 28 Mars 2026 à 10h30.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal
2. Élection du Maire
3. Détermination du nombre des Adjoints
4. Election des Adjoints

Le Maire,



Jean-Maïe BODIN